



L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA
CONSEIL DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU QUÉBEC

1010, RUE SHERBROOKE OUEST, BUREAU 1800, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3A 2R7
TÉL 514-985-7025 FAX 514-985-5113 COURRIEL slachapelle@ific.ca INTERNET www.ific.ca

CAS – 009M
C.G. – Vers un Régime
de rentes du Québec
renforcé et plus équitable

Le 14 août 2009

Mme Anik Laplante
Secrétaire de la commission
Commission des affaires sociales
1035, rue des Parlementaires
Québec, Québec
G1A 1A3

Par courriel et par la poste

Objet: commentaire au document “Vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable”

Madame,

Les investisseurs du Québec détiennent près de 60 milliards de dollars en fonds d'investissement. Les membres du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) incluent la plupart des sociétés de fonds d'investissement, leurs gestionnaires, les courtiers en épargne collective et les firmes d'experts dans cette discipline qui font affaire au Québec.

Environ 23 000 représentants détiennent le permis dans la discipline de l'épargne collective au Québec, deux fois le nombre de représentants détenant un permis en assurance. Ce nombre représente également 33% des personnes inscrites dans l'une ou l'autre des 10 catégories de permis au Québec. Le CFIQ est une association collégiale qui donne aux membres de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) œuvrant au Québec une voix représentative et proactive face aux défis courants de l'industrie grâce au travail d'un conseil d'administration et de quatre comités.

Nous avons pris connaissance du document “Vers un régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable” et nous aimerions vous présenter quelques commentaires qui, nous l'espérons, contribueront de façon modeste à résoudre les défis importants que représentent l'équité en matière de retraite et la capacité du Québec à assurer la pérennité de son régime de rentes. Les questions soulevées dans votre document touchent de nombreuses questions d'ordre social, économique et politique. L'industrie québécoise des fonds d'investissement met son expertise au service des investisseurs dans leurs projets de vie, elle effectue la promotion l'épargne, en général, et elle offre aux petits investisseurs et aux novices l'accès aux marchés des capitaux auquel ils ne pourraient bénéficier autrement.

En tout premier lieu, nous tenons à vous féliciter de prendre les initiatives nécessaires qui permettront à la RRQ de se préparer à une augmentation significative du nombre de retraités.

Nous sommes d'accord qu'une meilleure préparation en vue de la retraite et une augmentation de l'épargne sont préférables. Bien que nous partageons cet objectif, nous croyons que les législateurs doivent se poser certaines questions lorsqu'ils considèrent apporter des modifications à la structure d'épargne en vue de la retraite:

- Est-ce que ces propositions respectent l'approche équilibrée des trois piliers¹ du Québec qui assure une couverture pour tous les adultes du Québec en partageant la responsabilité, la dette et les coûts entre les gouvernements, les employeurs et les employés?
- Y a-t-il des carences identifiées et des propositions d'améliorations qui sont basées sur des études détaillées et objectives?
- Est-ce que la/les solution(s) reflète(nt) la considération prudente et équilibrée des intérêts et préoccupations de toutes les parties prenantes, incluant l'élément important de conserver (ou ne pas empêcher) les investisseurs à continuer d'obtenir des conseils en matière de placement? Est-ce qu'elle(s) permettra/permettront le recoupement des coûts pour minimiser l'impact des générations retraitées sur les générations de travailleurs actuelles et futures? Cette/ces solution(s) diminuera/diminueront-elle(s) la complexité et les coûts de l'enchevêtrement de la situation actuelle avec lesquels les entreprises et les Québécois qui travaillent dans d'autres provinces doivent composer?

Les deux grandes lignes à explorer – l'augmentation du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et les contributions volontaires à la RRQ – sont plus complexes et devraient faire l'objet d'autres analyses et discussions. Par exemple, il semble que ces deux mesures modifieraient l'équilibre de la structure de retraite basée sur l'approche des trois piliers. Les parties concernées auront besoin de plus de détails afin de comprendre l'impact à plus long terme qu'auront ces mesures sur la structure d'épargne retraite du gouvernement-employeur-employé.

La bonification du seuil du MGAP au-delà de 60 000\$ augmenterait considérablement les dépenses en matière d'emploi. En se basant sur le modèle actuel de partage des coûts entre l'employeur et l'employé, ce changement pourrait diminuer l'avantage concurrentiel des entreprises en matière de prix et réduire potentiellement l'emploi, ce que d'une perspective employeur signifierait la diminution de son revenu net disponible. Ces deux impacts sur l'employeur et l'employé auraient des conséquences sur l'économie et devraient être approfondis.

Pour ce qui est des contributions volontaires au RRQ, nous croyons que cette proposition doit être considérée prudemment. Au-delà des cotisations, l'élément conseil doit conserver sa place. Un sondage effectué chaque année par l'IFIC confirme que 88% des investisseurs en fonds d'investissement² utilisent les conseils d'un représentant. Il s'agit d'une augmentation de 7% par rapport à 2008, ce qui confirme que plus que jamais, les investisseurs considèrent les recommandations de leurs représentants avant d'effectuer leurs placements. L'âge, la tolérance au risque, la situation familiale et fiscale sont des facteurs qui peuvent influencer sur le type de placement qui sera privilégié. Par exemple, un individu avec plusieurs personnes à charge et dont le revenu est de 60 000\$ bénéficierait probablement plus d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) qu'en acheminant sa cotisation excédentaire de la RRQ dans un REER.

Tel qu'indiqué précédemment, l'industrie des fonds d'investissement joue un rôle primordial dans la gestion des avoirs de retraite des investisseurs du Québec et il ne faudrait pas qu'une telle initiative du RRQ

¹ Les trois piliers sont le Programme de la Sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti; la RRQ/le RPC; ainsi que les programmes offerts par les entreprises et les REER personnels

² Sondage 2009 de l'IFIC sur les investisseurs (réalisé par Pollara).

concurrence indûment les gestionnaires professionnels et affecte les emplois découlant de cette industrie. Ces professionnels constituent, après tout, une importante base de travailleurs contributeurs dans notre province.

L'industrie financière est l'une des plus anciennes au Québec et elle constitue l'un des vecteurs de l'économie. Le CFIQ considère que le balisage d'un programme concerté doit se faire en partenariat avec l'industrie. Ceci permettra à l'État, non seulement de bénéficier de l'expertise et des structures présentes au privé, mais assurera par ricochet des retombées pour les travailleurs du Québec qui choisissent une carrière dans cette industrie. D'une pierre deux coups, la pérennité de la Régie des rentes du Québec et la rétention de l'expertise du secteur privé seront de ce fait assurés.

Pour toute question concernant les points abordés dans cette lettre, je vous invite à communiquer avec le soussigné au (514) 284-3971 ou avec Madame Sylvie Lachapelle, Directrice des opérations-Québec au (514) 985-7025 ou à slachapelle@ific.ca.

ORIGINAL SIGNÉ PAR:

Stéphane Langlois
Président du Conseil d'administration
Conseil des fonds d'investissement du Québec